

1247

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du lundi trois septembre mil neuf cent cinquante-six.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides séant en audience foraine à Santo, et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,  
J. BROWNLEES, Juge Britannique,  
H. DAVAL, Assesseur,

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 8 mai 1956, sous le N° 92, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord, qui a condamné le nommé DEHERIPONT Fernand, citoyen français, exportateur, demeurant à Luganville (Santo), à quinze jours de prison et vingt Livres Sterg. d'amende, pour avoir procuré des boissons alcooliques à des indigènes (infraction prévue et punie par les articles 59 et 61 du Protocole du 6 août 1914).

Vu l'appel interjeté par le prévenu ;

Ouf le prévenu en son interrogatoire et ses moyens de défense ;

Ouf les témoins en leurs dépositions ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME.

Attendu que l'appel est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits ;

LE RECOIT.

AU FOND :

Attendu que le Tribunal du 1er degré a fait une saine appréciation des faits de la cause et une juste application de la loi.

PAR CES MOTIFS :

Confirme purement et simplement le jugement dont est appel.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

*J. H. Brownlees*

Le Juge Français :

*Philippe Comte*